



Tourisme durable

Le réseau Agenda 21 et tourisme des communes touristiques

En partenariat avec l'Association Nationale des maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)

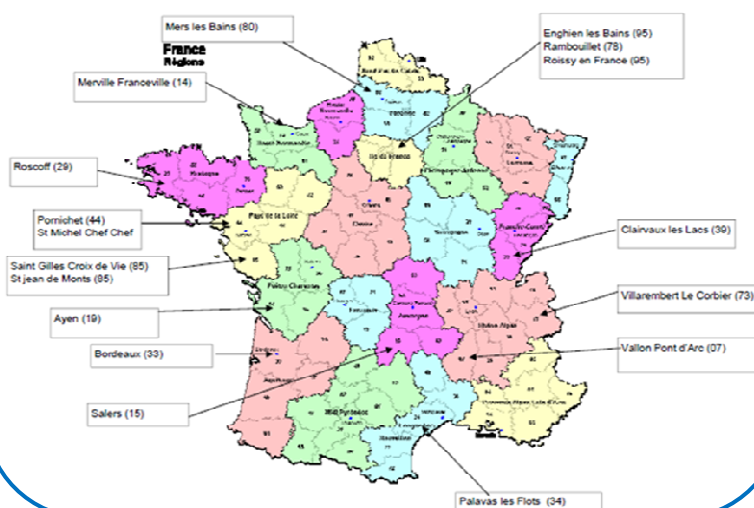


Association Nationale des Maires
des Stations Classées
et des Communes Touristiques

Fondé en 2009 par le Comité 21 et l'ANMSCCT, le réseau Agenda 21 et tourisme durable est composé exclusivement de communes et stations touristiques françaises engagées dans une démarche Agenda 21.

17 communes touristiques sont à ce jour membres du réseau.

Carte des 17 communes touristiques engagées dans le réseau
Agenda 21 et tourisme – octobre 2010



>> Objectifs du réseau

L'objectif de ce réseau est d'accompagner les communes et stations touristiques dans l'élaboration de leur Agenda 21 en y intégrant des actions liées au tourisme durable.

Pour les communes touristiques membres, le réseau permet de

SE FORMER

S'approprier la notion de tourisme durable et la méthode Agenda 21

ECHANGER

*Echanger avec des collectivités autour de problématiques communes
Renforcer les partenariats entre les acteurs de leur territoire sur le tourisme durable*

IDENTIFIER

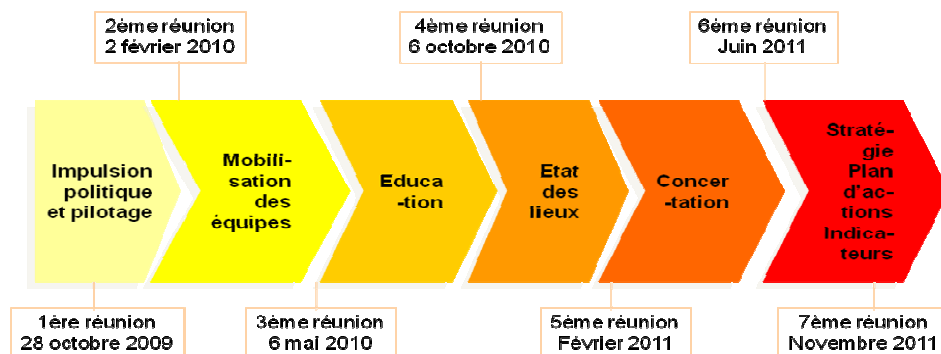
Identifier des bonnes pratiques et les acteurs ressources

CONCRETISER

Accéder aux outils, formations et services d'accompagnement fournis par le Comité 21 et l'ANMSCCT à leurs adhérents

>> Un accompagnement collectif et individuel tout au long de l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 local intégrant le tourisme durable

- ✓ 7 réunions de **formation** et d'**échanges** entre octobre 2009 et novembre 2011



- ✓ **La rencontre avec les acteurs ressources**
Ministère du développement durable, Ministère du tourisme, bureaux d'études spécialisés sur l'Agenda 21, l'énergie, le tourisme durable, ...
- ✓ **Un accompagnement méthodologique** personnalisé à l'élaboration de l'Agenda 21 par le Comité 21
- ✓ **Des retours de bonnes pratiques**
issues de collectivités engagées issues du réseau des adhérents du Comité 21 et de l'ANMSCCT, mais aussi des collectivités distinguées lors d'appels à projet et trophées liés au tourisme responsable (Sceptres d'Or, Trophées Voyages-sncf, ...)
- ✓ **Un voyage d'études à Nantes**
à la rencontre des acteurs du tourisme de voyageurs et tourisme d'affaire de Nantes Métropole : Office du tourisme, Cité des Congrès, Parc d'exposition La Beaujoire, hôtel Lapérouse (Nantes), communes touristiques vendéennes, ...



Declinaison locale des objectifs du document « Agenda 21 » du Sommet de la Terre de Rio, l'Agenda 21 local est un projet de développement durable du territoire à long terme qui se décline en programmes d'action périodiques et régulièrement évalués. Ce projet résulte d'un large débat organisé à l'échelle de chaque territoire, impliquant la collectivité, les habitants, les acteurs sociaux économiques, les partenaires institutionnels. Ses finalités et ses principes de méthode ont été définis en 2006 dans le cadre de référence des Agenda 21 locaux. On recense aujourd'hui plus de 700 Agenda 21 locaux en France, recensés sur le site www.agenda21france.org.

>> Le croisement de deux expertises du Comité 21

✓ Les Agenda 21 locaux

Promotion des Agenda 21 locaux : animation du site portail www.agenda21france.org

Accompagnement de 170 collectivités

- mise à disposition d'une boîte à outils,
- animation de formations et de groupes d'échanges,
- accompagnement – conseils sur les étapes et les livrables des Agenda 21 locaux,
- publication du guide *Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir un Agenda 21* - 2008



Page d'accueil du site portail
www.agenda21france.org

✓ Le tourisme durable

En quelques dates ...

2006 : animation d'un *groupe de travail* réunissant filière touristique, acheteurs de tourisme (entreprises, collectivités), territoires d'accueil, institutions, associations d'environnement, de droits humains et de consommateurs.

2008 : publication du guide méthodologique à destination des décideurs publics et privés du secteur touristique, intitulé *"Agir ensemble pour un tourisme durable"* (à télécharger sur le site www.comite21.org – rubrique Publications)

2009 : création du *réseau Agenda 21 et tourisme*

Le Comité 21 est par ailleurs...

- Membre du *Comité français pour le développement durable dans le tourisme*, dans le cadre du processus de Marrakech
- Contributeur au *guide du Routard du Tourisme durable*
- Membre du comité de sélection et du jury des *Trophées du tourisme responsable* organisés par voyages-sncf.com



« Concernant tous types de tourisme, le **tourisme durable** est un tourisme qui contribue au développement économique et culturel des territoires ainsi qu'au développement humain des populations qui y vivent, travaillent ou séjournent. Il permet une répartition équitable des revenus touristiques, protège l'environnement local et planétaire en préservant l'équilibre des écosystèmes et en optimisant l'utilisation des ressources. Il privilégie les éco-technologies et renforce les compétences professionnelles, la responsabilité sociale et environnementale de tous les acteurs de la filière, le partenariat et la concertation. Enfin, il favorise la diversité culturelle et adopte les principes de la Charte du tourisme durable de Lanzarote (1995), de l'Agenda 21 de la culture (Barcelone, 2004) et de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Paris, 1948). »

Definition extraite du guide « Agir ensemble pour un tourisme durable », Comité 21 - 2008

Contact : Elise Gaultier, chargée de mission Territoires durables – 01 55 34 75 27 - gaultier@comite21.org



Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org